



Arsea

# Dispositif d'Autorégulation (DAR)



## Institut Médico-Éducatif Pays de Colmar

Site les Catherinettes et DAR

(Dispositif d'Autorégulation)

27, rue Golbéry - 68000 COLMAR

Tél. : 03.89.41.01.82

Mail : [accueil.imepaysdecolmar.catherinettes@arsea.fr](mailto:accueil.imepaysdecolmar.catherinettes@arsea.fr)



## École élémentaire BRANT

1, rue d'Ammerschwihr - 68000 COLMAR

### Nos partenaires



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Haut-Rhin

## Qu'est-ce que l'autorégulation ?

Ce modèle éducatif novateur et inclusif permet de travailler sur la régulation du comportement, les compétences sociales et les compétences cognitives nécessaires à la réussite des apprentissages scolaires. Elle s'adresse à des enfants avec troubles du spectre autistique mais des enfants de l'école ayant des besoins particuliers peuvent aussi en bénéficier.

L'autorégulation est le processus par lequel les élèves maîtrisent leurs pensées, leur comportement et leurs émotions pour réussir à vivre pleinement des expériences d'apprentissage. Vous pouvez obtenir des compléments d'informations ici : [handicap.gouv.fr](http://handicap.gouv.fr)

- **L'objectif**

Permettre à l'enfant de développer des compétences cognitives, émotionnelles et sociales afin de poursuivre un parcours scolaire en milieu ordinaire.

- **Comment ?**

Le dispositif d'auto régulation est un appui auprès des enseignants et des enfants. L'ensemble de la communauté coopère par des temps d'échanges et de partage des compétences dans l'intérêt des enfants : enseignants, directions, équipe éducative, équipe thérapeutique, équipe périscolaire.

Tous les enfants de l'école seront sensibilisés à ce qu'est l'autisme, et plus généralement à la différence et au handicap par la mise en place d'ateliers animés par les professionnels du dispositif.

- **Pour qui ?**

Pour 7 à 10 enfants maximum âgés de 6 à 12 ans ne présentant pas de déficience intellectuelle et diagnostiqués TSA\*. Ils ont un statut d'élève à part entière et sont inscrits à l'école à plein temps dans une classe.

\* TSA : Trouble du Spectre de l'Autisme

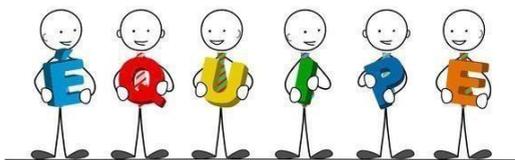
## • Avec qui ?

### A temps plein :

- Tous les enseignants de l'école
- Une enseignante surnuméraire
- Une accompagnante des élèves en situation de handicap (AESH)
- Une éducatrice spécialisée
- Une monitrice éducatrice

### A temps partiel :

- Une orthophoniste
- Une psychomotricienne
- Une psychologue



L'équipe médico-sociale reste sous la responsabilité de l'Institut Médico Educatif « Pays de Colmar » qui met par ailleurs à disposition son plateau technique (assistance sociale, musicothérapie, ...) pour les enfants afin de pouvoir répondre au maximum à leurs besoins.

## • L'accueil

- Chaque enfant est scolarisé dans une classe en fonction de ses compétences, de ses besoins, selon un emploi du temps évolutif déterminé en concertation avec les enseignants et l'équipe du médico-sociale.
- Les enfants participent aux récréations accompagnés si besoin par les professionnels du dispositif. Il en est de même pour les temps de cantine scolaire et du périscolaire.
- La collaboration avec les familles se fait par le biais de rencontres régulières et par de la guidance parentale à domicile pour une généralisation des progrès des enfants avec TSA.
- Un projet personnalisé est mis en place en lien avec les ESS avec la participation de tous.

## • **Les démarches d'admission**

- Les familles font la demande d'appui du DAR et d'orientation vers l'école Brant via une demande auprès de la MDPH.
- Les éléments d'information concernant la situation de l'enfant sont transmis à l'IME « Pays de Colmar » par le service qui oriente ou l'enseignant référent avec l'autorisation des familles.
- Des temps de rencontre seront organisés auprès des familles et les partenaires par l'équipe du DAR et la Direction de l'IME « Pays de Colmar »
- Une commission se réunit pour étudier les demandes (directeur de l'école, directeur et cadre intermédiaire de l'IME, MDPH, ARS, CRA, référent scolaire, chargée de mission auprès de l'IEN ASH, ...) et prononce l'admission
- Les parents sont informés de la décision prise par l'équipe du DAR.
- L'inscription à l'école élémentaire Brant doit se faire auprès de son Directeur en lien avec la Direction de l'IME « Pays de Colmar ».

\* SESSAD : Service d'Éducation Spécialisé et de Soins À Domicile

\* PIJ : Psychiatrie Infanto-Juvenile

\* CRA : Centre Ressource Autisme

\* MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

\* ARS : Agence Régionale de Santé

## Association Régionale Spécialisée d'action sociale d'Éducation et d'Animation



**Arsea**

**IME « Pays de Colmar » -SESSAD – DAR**  
**27 rue Golbéry**  
**68000 Colmar**  
**03.89.41.01.82**

Mission reconnue d'utilité publique